INSCRIPTION TORREILLES COLOR 2018

**NOM : PRENOM :**

**ANNEE DE NAISSANCE:**

**ADRESSE POSTALE :**

**TEL:**

**MAIL :**

La Torreilles color est une marche/course pédestre de 5 km. Elle se déroulera le 15 Juillet 2018 à partir de 18h30, au départ du stade Joseph Sayrou. Les inscriptions le jour même auront lieu au stade à partir de 17h30 Cette course comprend 4 zones color pour agrémenter le côté festif de la manifestation. Ces zones dédiées comprennent des sacs de poudre colorées (fécule de maïs et pigments naturels). Cette matière naturelle sans danger pour la santé sera projetés par les spectateurs ou des bénévoles sur les concurrents lors de leur passage.

Un sachet de poudre sera offert à chaque participant pour créer un « festival color » à la fin de la course et prendre de magnifiques photos souvenir de cet évènement.

Il sera remis à chaque participant au départ un tee shirt blanc pour pouvoir participer à la course, une paire de lunettes.

***Tarif*** :

Course/Marche Adultes : 10 Eur

Course/Marche adultes+repas : 16 Eur50

Enfant de moins de 10 ans : gratuit

***Certificat médical ou décharge sportive:***

Chaque concurrent devra justifier d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de la marche ou d’une licence sportive fédérale. A défaut une décharge sportive.

**Paiement:**

Par chèque à l’ordre de « Oxy Marche »

Les bulletins d’inscription sont à renvoyer à : Association Oxy’Marche, 10 rue des Tuileries 66440 Torreilles

***Utilisation de l’image*** :

Chaque coureur engagé autorise l’organisation ainsi que ses ayants droits à utiliser leur image à des fins promotionnelles, à condition que cette dernière ait été réalisée durant l’évènement précité.

***La signature du bulletin d’inscription à la course Torreilles Color induit l’acceptation et la validation du règlement ci-dessus dans son intégralité par ce même coureur.***

***Annulation et report :*** La course ne pourra être annulée qu’en cas de force majeure. Dans ce cas précis, l’organisation réalisera le remboursement des coureurs en considération des investissements réalisés sur la course et après étude des sommes restant sur le budget global.

**SIGNATURE :**